

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2011**

Délibération
n° 2011.06. 81.B

**Parc d'activités LES
MOLINES SUD :**
lancement de la
consultation pour la
réalisation des
travaux

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2011**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2011

**DELIBERATION
N° 2011.06. 81.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**PARC D'ACTIVITES LES MOLINES SUD : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA
REALISATION DES TRAVAUX**

Par marché à procédure adaptée n°2009/129 du 11 février 2010, une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc d'activités Les Molines Sud a été confiée au bureau d'études SCE de la Rochelle.

Le bureau d'études est arrivé au terme des études d'avant-projet et le coût prévisionnel définitif des travaux a été fixé à 950 000 € HT.

Il convient désormais de procéder à la réalisation des travaux, ce qui nécessite de passer un marché alloti de la manière suivante :

- lot n°1 : Terrassements, chaussées, bordures, assainissement EP et EU, signalisation
- lot n°2 : Poste de refoulement
- lot n°3 : Eclairage public et génie-civil télécommunications
- lot n°4 : Adduction d'eau potable
- lot n°5 : Espaces verts, mobilier urbain

La procédure à mettre en œuvre sera la procédure adaptée lancée en application des articles 10,14 et 28 du code des marchés publics.

Le code des marchés publics ayant relevé le seuil obligeant à recourir à l'appel d'offres pour les marchés de travaux, il est donc possible de réaliser un marché à procédure adaptée. Toutefois, le code des marchés publics oblige à prendre une délibération au-delà de 193 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 15 juin 2011

Vu le cahier des charges de la consultation,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe Développement Economique – article 6055.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

27 juin 2011

Affiché le :

27 juin 2011